



Intervention d'**Emir Kir**,
Ministre en charge de l'Action Sociale et de la Famille
à la Commission communautaire française (COCOF)
CONFERENCE DE PRESSE
*« Violences conjugales. Les Ministres francophones
s'associent
pour lutter contre les violences entre les partenaires »*
Acinapolis, Jambes
Mardi 24 Novembre, 9 heures

Mesdames les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de participer aujourd'hui au lancement officiel de la ligne téléphonique « Ecoute Violences conjugales ». Cette ligne me tient particulièrement à cœur, puisqu'elle permettra de répondre encore mieux aux attentes et aux besoins des victimes.

En tant que Ministre en charge de l'Action Sociale et de la Famille à la Cocof, je voudrais profiter de cet heureux événement pour vous exposer le contexte général d'actions qui sont menées à Bruxelles pour lutter contre les violences conjugales.

En effet, 3 secteurs qui œuvrent dans le cadre de cette lutte relèvent de mes compétences. Nous pouvons en effet, soulever le formidable travail réalisé par les **Services d'aide aux Justiciables (SAJ)**, les **Maisons d'accueil** et les **Centres de planning familial**.

SAJ

Parallèlement aux centres agréés que sont le « **Service Laïque d'Aide aux Justiciables et aux Victimes** » et « **Autrement Bis** », j'ai souhaité que deux autres associations viennent compléter cette liste de services agréés par la COCOF: il s'agit des asbl « **SOS Viol** » et le « **Centre de Prévention des Violences conjugales et Familiales** ».

Les équipes de ces quatre SAJ offrent un accompagnement de haute qualité à des personnes en détresse, qu'il passe par une écoute téléphonique, un espace de parole, une aide psychologique, juridique, sociale ou administrative. Les professionnels de ces centres entourent la personne victime (et/ou ses proches, également victimes) et l'aident, dans la mesure du possible, à reconstruire une estime d'elle-même et à réduire les traumatismes qu'elle a subis. Quand l'on sait que près de 140 nouveaux dossiers ayant trait à des

violences conjugales seraient ouverts chaque jour par la justice dans notre pays, l'on mesure à quel point le travail mené par ces organismes doit être soutenu.

Les deux asbl, (SOS Viol et le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales) récemment agréées, existant depuis de longues années déjà, fournissent un travail très important auprès d'un public **plus spécifique et majoritairement féminin**.

L'agrément de ces deux organismes, octroyé par décision du Collège de la COCOF du 21 février 2008, leur ouvre désormais le droit à une subvention récurrente. Autrement dit, ils ne dépendront plus de subventions facultatives! Ce qui leur offre une plus grande stabilité dans leur fonctionnement de tous les jours. L'effort financier consenti par la COCOF suite à ces nouveaux agréments est d'environ de 400.000 euros.

En agréant ces deux services, j'ai voulu ainsi marquer mon soutien aux associations de terrains actives et expertes sur la question de violence.

Quand l'on a des objets sociaux comme les leurs, et que l'on s'occupe de situations aussi traumatisantes et douloureuses qu'eux, nous nous devons d'enfin reconnaître la qualité et la spécificité de leur travail.

MAISONS D'ACCUEIL

Je tiens aussi à mettre en exergue le rôle des **maisons d'accueil** qui se retrouvent en première ligne face à la lutte contre les violences conjugales. Ces maisons qui sont le premier refuge, sont la garantie d'un lieu de confiance, sécurisant et promoteur d'autonomie et de bien-être.

A ce jour, ce sont pas moins de 14 maisons d'accueil à Bruxelles qui sont agréées et subventionnées par la COCOF. Le budget alloué à ce secteur est de près de 9 millions d'euros. Ces maisons d'accueil peuvent accueillir jusqu'à 634 personnes par jour. Chacune d'entre elles s'adresse à un public spécifique (hommes seuls, femmes seules, familles, adultes isolés avec enfants) et 5 d'entre elles sont plus spécialement dédiées aux femmes: il s'agit du « Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales », « La maison rue verte » « , Les trois Pommiers », « La Maison de la mère et de l'enfant », et du « Home Victor du Pré ».

CPF

Toutefois, je tiens à rappeler qu'un travail en amont doit aussi être réalisé. Et ce sont les centres de planning et les animations d'éducation à la vie affective et sexuelle qui le permettent. En effet, lors de ces animations, des valeurs comme l'égalité, le respect de soi et de l'autre sont abordées. Je suis convaincu qu'il est primordial de socialiser les jeunes dans une perspective davantage égalitaire y compris dans leur vies affectives et sexuelles. En effet, on constate que l'absence de relations égalitaires dans un couple représente un

élément favorisant l'apparition des violences.

Dans cette optique, la généralisation de ce type d'animation dans les écoles peut prévenir ce genre de situations.

J'aimerais aussi soulever une autre pratique liée aux violences intra-familiales qui m'inquiète profondément. C'est celle du **mariage forcé**.

Le 31 mars 2008, nous avons lancé un **Plan d'actions** relatif aux mariages forcés et précoces qui s'échelonne sur plusieurs années, jalonnées de bilans et de mises au point.

Ce Plan d'actions s'articule aujourd'hui autour de trois axes principaux qui sont tout à fait complémentaires:

- **la structuration et la pérennisation d'un réseau de réflexion sur les mariages forcés et précoces.** Appelé, « Mariage-Migration », ce réseau existe déjà dans les faits depuis plus de 4 ans et fédère une douzaine d'associations. Grâce à mon soutien et à celui du Ministre-Président Charles Picqué, ce réseau bénéficie désormais de moyens pour se structurer.
- **la mise en place de formations** à destination des travailleurs de première ligne, directement confrontés à des situations problématiques. La formation de base mise en place se déroule sur trois jours. Elle permet notamment à ces acteurs d'approfondir leurs connaissances juridiques et d'échanger leurs pratiques, outils et réflexions. Elle s'adresse au monde de l'enseignement, à l'associatif, aux communes, aux CPAS, et s'adapte selon le public ciblé.
- **Développer et dispenser des actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles essentiellement.** L'une d'elles consiste en une pièce de « théâtre-action », appelée « Amour Mortes » imaginée par la « Compagnie maritime ». Cette pièce met en situation des personnes qui subissent des pressions ou des sollicitations de leur famille quant à leur engagement matrimonial.

Avant d'achever, il me reste à vous souligner que la Cocof continuera évidemment à collaborer étroitement avec la Région Wallonne et la Communauté française mais aussi avec les services concernés par le thème de la violence conjugale.

Je vous remercie de votre attention.